

04.07.2003 - 12:00 Uhr

100 stations de remplissage de gaz naturel sur le réseau routier suisse d'ici 2006

Zurich/Cham (ots) -

En 2006, il sera possible de faire le plein de gaz naturel dans quelque 100 stations service à un prix plus avantageux que l'essence. Tel est l'objectif que s'est fixé l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG), comme l'a rappelé son président Hajo Leutenegger à l'occasion de l'assemblée générale annuelle à Cham. Les distributeurs suisses de gaz naturel estiment pouvoir apporter une contribution active à l'objectif de réduction des émissions de CO₂ grâce à une large diffusion de leur carburant respectueux de l'environnement.

Le gaz naturel a encore légèrement accru sa part de marché en 2002 (11,4%, contre 11,3% l'année précédente), malgré un léger recul de la consommation finale dû à la clémence des conditions météorologiques (-1,7% à 29'989 GWh). Une étude réalisée sur mandat de l'ASIG montre que le gaz naturel vient en tête des préférences dans le secteur du chauffage, devant l'énergie solaire. Comme l'a précisé son président Hajo Leutenegger (Zoug), l'ASIG soutient pleinement les objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixés par le Conseil fédéral. Si l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage et dans l'industrie permet de diminuer les émissions de CO₂, la promotion du gaz naturel carburant est une mesure encore plus efficace, selon M. Leutenegger. Après que les Chambres fédérales aient adopté une motion visant à rendre les carburants gazeux plus compétitifs, l'industrie gazière s'est fixé pour objectif de disposer d'un réseau national comptant quelque 100 stations de remplissage en 2006. Ces mesures sont complétées par la convention signée récemment entre l'ASIG et les producteurs de biogaz, qui prévoit l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel, ainsi que la commercialisation commune du biogaz carburant.

L'ASIG est par ailleurs contre la suppression pure et simple du programme SuisseEnergie, proposition avancée dans le cadre des discussions sur le train de mesures d'économie de la Confédération. Elle préconise un recentrage sur les mesures qui promettent les plus grandes réductions des émissions de CO₂, et rejette les autres mesures, comme l'introduction d'une taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables.

Des mesures raisonnées pour une réduction des rejets de CO₂

M. Michael Kohn (Zurich), orateur invité, a présenté un tour d'horizon de la situation actuelle et des perspectives de la politique climatique sur le plan international et du point de vue de la Suisse. À ses yeux, force est de constater que le protocole de Kyoto n'est toujours pas entré en vigueur, un nombre insuffisant d'États ayant ratifié le texte. Si, à l'échelle mondiale, aucun calendrier ordonné n'a été arrêté pour la concrétisation de la stratégie de Kyoto, la Suisse, notamment grâce à sa loi sur le CO₂, fait figure de pionnier par rapport à bon nombre de pays industrialisés.

Pourtant, même compte tenu des nombreux efforts réalisés, M. Kohn estime qu'il ne sera pas possible de respecter les dispositions de la loi sur le CO₂, notamment dans le domaine des carburants. On attend un écart de 2,4 millions de tonnes de rejets de CO₂ par rapport aux objectifs fixés. L'orateur a précisé que, vu la stagnation du processus de Kyoto, il est trop tôt pour introduire une taxe sur le CO₂, et a plaidé pour des mesures volontaires " légères ", comme le

centime en faveur du climat, une surtaxe prélevée sur les carburants liquides (essence, diesel) pour financer des certificats d'émission et des mesures d'incitation à l'échelle nationale. Il voit dans ce genre de mesures une solution optimale quant à sa praticabilité, tant matériellement que sous l'angle du calendrier.

M. Kohn a salué les efforts de l'industrie gazière, qui ont permis de faire passer la part de marché du gaz naturel de 2 à près de 12%, ce qui en fait un acteur important du paysage énergétique suisse.

Contact:

Daniel Bächtold
porte-parole de l'ASIG
Tél. +41/1/288'32'62
E-Mail: baechtold@erdgas.ch
Internet: <http://www.gaz-naturel.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003843/100464772> abgerufen werden.